

Proposition d'instauration d'un groupe de travail élus - habitants afin d'élaborer une solution concertée à la problématique du stationnement à proximité de la Maison de la Berle

Note de synthèse

Le Conseil communal est compétent pour réglementer le stationnement sur la voie publique communale.

Lors de la construction de la Maison de la Berle, le Collège a prévu un espace de stationnement rue de la Drève pour les utilisateurs des salles.

Malheureusement, il est observé que les utilisateurs de la salle n'utilisent pas ou peu cet espace de stationnement et lui préfèrent un stationnement le plus possible à proximité des salles. Or, la rue Orban est déjà occupée par les véhicules des riverains dont une bonne partie ne dispose pas d'un espace de stationnement sur le domaine privé.

Ceci engendre une situation chaotique. Il a été constaté que des véhicules stationnent sur les trottoirs dans les alentours de la salle lors de l'organisation de réunions, de colloques ou de festivités à la Maison de la Berle. Outre que ce stationnement est interdit par le code de la route, il est dangereux pour les piétons, en particulier pour les usagers du bus dont l'accès à l'arrêt rue du Centre n'est possible qu'en empruntant la chaussée.

Il convient dès lors au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'apporter une solution à cette problématique. Cependant, toute solution devrait être concertée avec les premiers intéressés, à savoir les riverains.

Par conséquent, afin d'élaborer cette réflexion commune élus-riverains, il est proposé au Conseil communal d'adopter le principe de la création d'un groupe de travail élus - riverains afin de lui confier la mission de proposer au Conseil communal des pistes solution. Ce groupe de travail sera composé d'élus des différents groupes politiques et des riverains désireux de s'impliquer dans la dynamique.

Projet de délibération

Le conseil communal,

Réuni en séance publique,

Vu la Loi communale, en particulier ses articles 117, 119, 119 bis et 135

Considérant que le stationnement des véhicules des visiteurs de la Maison de la Berle est prévu sur l'espace public situé rue de la Drève situé à 300 mètres du site,

Considérant que les véhicules ne font pas tous usage de cet espace dédié,

Considérant que des véhicules stationnent sur les trottoirs à proximité de la Maison de la Berle lors des festivités, colloques, réunions qui y sont organisées,

Considérant que ce stationnement entrave le passage des usagers faibles,

Considérant la présence d'un arrêt de transport public à proximité du site,

Considérant que des véhicules stationnent sur les trottoirs devant les accès des habitations des riverains,

Considérant que cette situation présente un danger pour les usagers faibles et engendre un dérangement pour les riverains,

Considérant qu'il y a dès lors lieu de prendre des mesures afin d'éviter que cette situation ne se reproduise,

Considérant qu'une solution doit être dégagée en concertation avec les habitants,

Par voix pour, voix contre, abstentions,

Arrête :

Article 1. Le Conseil décide de créer un groupe de travail afin de dégager une ou des solution(s) au problème du stationnement à proximité de la Maison de la Berle en concertation avec les habitants.

Article 2. Ce groupe de travail sera constitué d'une représentation de chaque groupe politique du Conseil communal et des habitants qui souhaitent s'impliquer dans la démarche.